



L'OISANS AUX 6 VALLEES

SYNDICAT D'ASSAINISSEMENT DU CANTON DE L'OISANS

OJ 3

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

OBJET :

**RAC – Programme
travaux/études 2014**

L'an deux mille treize, le 17 décembre, le conseil syndical du Syndicat d'Assainissement du Canton de l'Oisans et de la Basse Romanche, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal du Bourg d'Oisans, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis PELLORCE, Maire d'Auris en Oisans.

ETAIENT PRESENTS :

ALLEMONT : M. PELLETIER AURIS : JL. PELLORCE, JL VIEUX-ROCHAS BESSE : JR OUGIER BOURG D'OISANS : A. SALVETTI, JL ARTHAUD CLAVANS : J. LAUDAUDANT SIVOM 2 ALPES : S. GRAVIER, B. NALLET LE FRENEY : R. VEYRAT, JP OUGIER HUEZ : D. FRANCE LIVET GAVET : G. BOUDINET, A. BLETON MIZOEN : A. JOUANNY OULLES : E. ROCHE OZ : R. PASSOUD ST CHRISTOPHE : S. TOPRIDES VILLARD REYMOND : R. DURAND, D. LARDAUD SECHILLENNE : C. MATHIEU ST BARTHELEMY SECHILLENNE : G. STRAPPAZZON, D. PAPY LA MORTE : G. ABONNEL, D. COURANT

Le Président du SACO rappelle à l'assemblée les conclusions des schémas directeurs d'assainissement et les orientations prises lors du conseil syndical du SACO en date du 21 décembre 2011 pour une prise de compétence globale de l'assainissement collectif basée sur un programme global de travaux de 46 M€ à mettre en œuvre sur les 15 prochaines années.

Pour mettre en œuvre cette programmation, il a été décidé de fixer une redevance assainissement collectif prospective sur cette durée de 15 ans (hors inflation).

Le Président rappelle la réunion de la commission travaux de la Régie d'Assainissement Collectif du SACO du 8 octobre 2013 qui a permis d'actualiser avec l'ensemble des communes l'objet et la nature des travaux à réaliser.

Le Président indique également la nécessaire coordination à avoir avec les communes et les autres exploitants de réseaux enterrés afin de planifier les travaux de manière cohérente dans les différents secteurs concernés par les travaux d'où la mise en place dès janvier 2014 de la convention de co-maîtrise d'ouvrage pour les communes adhérentes.



PROGRAMME PREVISIONNEL DE TRAVAUX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2014

Projets 2014		Phasage	Reste à réaliser	Programmation 2014	Total opérations (HT)	Coût maîtrise d'œuvre (HT)	Coût frais annexes (HT)
Allemont	Rivier d'Allemont SUD - Création de réseau et mise en séparatif de l'existant	Automne 2014	0,00	502 742,50	502 742,50	25 137,13	20 109,70
	Rivier d'Allemont NORD - Création de réseau et mise en séparatif de l'existant	Printemps 2014	590 000,00	0,00	590 000,00	0,00	0,00
Besse en Oisans	Village - Faire un diagnostic des ECP sur la commune	Eté 2014	0,00	150 000,00	150 000,00	7 500,00	6 000,00
	Station d'épuration - Amélioration la step de besse		250 000,00	0,00	10 750,00	0,00	0,00
Bourg d'Oisans	Centre Bourg - Mise en séparatif de la rue JB Gauthier	Printemps 2014	0,00	34 390,74	34 390,74	0,00	0,00
	Centre Bourg - Pose de la conduite de refoulement rue des maquis de l'Oisans	Printemps 2014	0,00	76 671,77	76 671,77	0,00	1 375,63
	Centre Bourg - Mise en séparatif de la rue de belledonne	Printemps 2014	0,00	200 000,00	200 000,00	0,00	3 066,87
	Centre Bourg - Pose du poste de refoulement rue du maquis de l'oisans	Eté 2014	0,00	91 950,00	200 000,00	0,00	8 000,00
	Centre Bourg - Suppression des ECP - parking de l'eau d'olive (BGOS)	Automne 2014	25 000,00	0,00	25 000,00	0,00	3 678,00
Clavans en Haut Oisans	Hameau du Vernis - Création de réseau d'assainissement	Automne 2014	0,00	120 000,00	120 000,00	6 000,00	4 800,00
	Village - Création d'une STEP pour le traitement de Clavans le bas - Création d'une STEP pour le traitement de Clavans le haut	Automne 2014	400 000,00	0,00	400 000,00	0,00	0,00
Livet et gavet la Morthe	Gavet - Création et extension de réseau - rue de la Chapelle	Printemps 2014	200 000,00	0,00	200 000,00	0,00	0,00
	Hameau du Désert - Création et extension de réseau - chemin du désert	Printemps 2014	0,00	49 286,70	49 286,70	2 464,34	1 971,47
Ornon	Omon - Création d'une STEP - traitement des hameaux de Ornon	Eté 2014	30 000,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00
	Centre village - création d'une antenne réseau d'assainissement	Eté 2014	0,00	200 000,00	200 000,00	10 000,00	8 000,00
Oz en Oisans	Hameau du Bessay - Création de réseau	Automne 2014	0,00	150 000,00	150 000,00	7 500,00	6 000,00
	Village - déconnexion de réseau EP dans réseau EU - Reprise des regards	Printemps 2014	0,00	5 000,00	5 000,00	250,00	200,00
Huez en Oisans	Mas du Couliet - Création de réseau	Printemps 2014	350 000,00	0,00	350 000,00	0,00	0,00
	Ecluse - Création de réseau - groupe scolaire	Printemps 2014	0,00	28 984,60	28 984,60	1 449,23	1 159,38
St Barthélémy de Séchillienne	Centre village - Mise en Séparatif village SBY1 (tranche 3)	2014	500 000,00	0,00	500 000,00	25 000,00	20 000,00
	Centre village - Mise en Séparatif village SBY1 (tranche 2)	2014	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
St christophe en Oisans	La Béarde - Création et réhabilitation de réseau tranche 1	Printemps 2014	960 000,00	239 888,10	1 199 888,10	11 994,41	9 595,52
	La Béarde - tranche 2, fin réseau de collecte et réseau de transit	Automne 2014	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Villard notre Dame	Hameau des Prés - Création de réseaux	Automne 2014	0,00	300 000,00	300 000,00	15 000,00	12 000,00
	Village - Mise en service de la station d'épuration des Granges	Printemps 2014	0,00	50 000,00	50 000,00	0,00	0,00
Mont de Lans / Venosc	Village - Etude pour construction STEP	Eté 2014	15 000,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00
	Station - Création de réseau - secteur terres de Venosc	Printemps 2014	0,00	45 000,00	45 000,00	2 250,00	1 800,00
	Station - Création de réseau - secteur terres de Venosc	Printemps 2014	0,00	55 000,00	55 000,00	2 750,00	2 200,00
	Station - Suppression des ECP	Printemps 2014	0,00	25 000,00	25 000,00	0,00	0,00
	MDL Village - Rallongement du rejet EU - Hameau de Cuculet	Printemps 2014	0,00	20 000,00	20 000,00	0,00	0,00
Vaujany	MDL Village - Mise en séparatif - secteur cimetière	Automne 2014	0,00	90 000,00	90 000,00	4 500,00	3 600,00
	MDL Village - Mise en séparatif - secteur haut codamine (Tennis)	Automne 2014	0,00	50 000,00	50 000,00	2 500,00	2 000,00
	MDL Village - Mise en séparatif - secteur haut codamine (Tennis)	Automne 2014	0,00	20 000,00	20 000,00	1 000,00	800,00
	Village - Création de réseau de transit - Hameau de Bons	2014	0,00	390 000,00	390 000,00	19 500,00	15 600,00
	Venosc - Mise en séparatif - secteur cimetière	Automne 2014	0,00	25 000,00	25 000,00	1 250,00	1 000,00
Villard Reculus	Venosc - Extension du réseau EU - secteur les granges	Automne 2014	0,00	65 000,00	65 000,00	3 250,00	2 600,00
	Venosc - Traitement hameau du Collet	Automne 2014	0,00	90 000,00	90 000,00	4 500,00	3 600,00
Villard Reymond	Hameau du Petit Vaujany - Création de réseau - raccordement réseau SAGO	Printemps 2014	300 000,00	0,00	300 000,00	0,00	0,00
	Route d'Huez - Création de réseau	Printemps 2014	300 000,00	0,00	300 000,00	0,00	0,00
Transit régie	Création de la station d'épuration	Printemps 2014	290 000,00	0,00	290 000,00	0,00	0,00
	Tranche 2 et tranche 3 basse romanche	Automne 2014	672 456,00	0,00	672 456,00	0,00	0,00
Traitement régie	Renouvellement sac 13	2014	0,00	361 769,00	361 769,00	0,00	0,00
	Extension aquavallées - 1ère phase de travaux	2014	450 000,00	550 000,00	1 000 000,00	27 500,00	22 000,00
STEP basse romanche			2 000 000,00	500 000,00	2 500 000,00	25 000,00	20 000,00
TOTAL (HT)			7 332 456,00	4 496 433,41	11 828 889,41	181 157,97	161 046,88
TOTAL PROGRAMMATION 2014 (HT)					12 171 094,26		

Toute la correspondance doit être adressée impersonnellement à Monsieur le Président
 SAGO - Place de l'église - BP 50 - 38520 BOURG D'OISANS
 Siret : 25380369600017 - APE : 410 Z

Vu, les avis favorables de la commission travaux du 8.10.13.

Où cet exposé,

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le programme de travaux et d'études pour l'année 2014 tel que défini ci-dessus

AUTORISE le Président à lancer les appels d'offres relatives au programme de travaux définis ci-dessus.

PRECISE qu'au besoin, des conventions de groupement de commande pourront être délibérer ultérieurement afin d'obtenir une cohérence globale des travaux par secteur (Hors communes adhérentes à la co-maîtrise d'ouvrage).

SOLLICITE les aides financières de l'Agence de l'Eau et du Conseil Général de l'Isère pour la réalisation de ces opérations.

AUTORISE Monsieur le Président à exécuter la présente décision.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
POUR EXPEDITION CERTIFIEE CONFORME

Bourg d'Oisans, le 17 décembre 2013



Le Président,
Jean Louis PELLORCE
Maire d'Auris en Oisans

Certifie le caractère exécutoire de l'acte tenu de son dépôt
en Préfecture le et de sa publication ou de sa notification le

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Grenoble ou d'un recours gracieux auprès du SACO, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.